

# P REMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES

## LA SITUATION DES ENTREPRISES CRÉÉES EN 1994 PAR DES CHÔMEURS BÉNÉFICIAIRES D'UNE AIDE PUBLIQUE

En 1997, 53 % des entreprises créées ou reprises au cours du premier semestre 1994 sont toujours en activité. Selon la situation de départ des créateurs, les taux de survie varient de 62 % pour les actifs à 43 % pour les chômeurs non aidés et les inactifs. Les entreprises créées par les bénéficiaires de l'ACCRES se situent à mi-chemin avec un taux de survie de 51 %. Le secteur d'activité et les moyens financiers mis en œuvre au démarrage comptent parmi les critères de pérennité les plus influents. De même, la reprise d'entreprise est une situation qui présente beaucoup moins de risques qu'une création de « toutes pièces ». Bien que les entreprises créées avec l'ACCRES se distinguent encore des autres après trois années d'existence, les différences tendent à s'estomper, notamment en raison de leur dynamisme commercial.

Sur 100 entreprises créées ou reprises au premier semestre 1994, 44 l'ont été par des actifs occupés, 30 par des chômeurs bénéficiaires d'une aide publique, essentiellement l'Aide aux Chômeurs Créateurs ou Repreneurs d'Entreprise (ACCRES) (1) et les 26 restantes par des chômeurs ou des inactifs non aidés. Que sont devenues ces entreprises, trois ans après ?

Une exploitation spécifique de l'enquête « Système d'Information sur les Nouvelles Entreprises »

(1) - Les chômeurs qui ont créé une entreprise au cours du premier semestre 1994 avec le concours de l'ACCRES ont bénéficié pour certains du régime antérieur à la loi quinquennale. Celui-ci prévoyait alors une aide financière variant de 10 000 francs à 40 000 francs et une exonération de cotisations sociales de 6 mois attribuées aux demandeurs d'emploi indemnisés ou susceptibles de l'être (en régime de solidarité ou d'assurance chômage). Pour les autres, bénéficiaires du dispositif modifié par la loi quinquennale (applicable à partir du mois d'avril 1994), l'aide financière était forfaitaire et fixée à 32 000 francs et la période d'exonération étendue à 12 mois. En plus du public précédemment éligible (chômeurs indemnisés ou susceptibles de l'être, bénéficiaires du RMI), l'ACCRES devenait alors accessible aux demandeurs d'emploi non indemnisés inscrits depuis plus de 6 mois à l'ANPE.



(SINE) (2) (encadré 1), apporte un éclairage sur la survie de ces entreprises et permet de comparer les caractéristiques des entreprises des chômeurs aidés à celles des autres créateurs et repreneurs d'entreprise (3).

### Trois ans après la création, près de la moitié des entreprises ont disparu

En 1997, 47 % des entreprises créées ou reprises au premier semestre 1994 ont disparu. Les fermetures ont été les plus nombreuses parmi les entreprises créées par des chômeurs non aidés ou des inactifs : plus de la moitié ont disparu (57 %). Les « chômeurs aidés » (4) sont dans une situation intermédiaire : avec 49 % d'entreprises disparues en 1997, leurs entreprises résistent mieux que cel-

(2) - Une première exploitation, à partir de la première vague d'interrogation de l'enquête SINE, a été réalisée en 1997, cf. « Les créateurs d'entreprise : les chômeurs aidés et les autres » Aucouturier A-L. et Charpail C., Dares, Premières Synthèses n°35.1, août 1997. Ce travail a été poursuivi en 1999 avec la deuxième vague d'interrogation. Pour une présentation détaillée des résultats de cette exploitation, on se reportera à : Simon M-O., « Les chômeurs créateurs d'entreprise bénéficiaires d'une aide publique, exploitation complémentaire de l'enquête SINE », collection des rapports du Crédoc, octobre 1999.

(3) - On emploiera le plus souvent « créateurs » pour « créateurs et repreneurs d'entreprise ».

(4) - Chômeurs bénéficiaires d'une aide publique, essentiellement l'ACCRE.

(5) - Les chômeurs créateurs non aidés rassemblent un public de demandeurs d'emploi non éligibles au dispositif d'aide, de personnes qui auraient pu y prétendre mais qui ne l'ont pas demandé et de celles à qui l'aide a été refusée par l'administration.

(6) - La méthode statistique utilisée est une régression logistique. Elle permet d'étudier l'influence de variables explicatives sur un comportement à analyser, ici le fait que l'entreprise survive ou non trois ans après sa création. Cette méthode permet d'isoler l'impact d'une variable, indépendamment de ses liens avec les autres variables considérées dans le modèle. On raisonne ainsi toutes choses égales par ailleurs : par exemple, l'effet du niveau de diplôme du créateur est mesuré indépendamment de son âge ou de son expérience passée. La méthode nécessite de raisonner à partir d'une situation de référence, choisie arbitrairement et qui n'influe pas sur les conclusions.

les des chômeurs non aidés (5), mais elles ont moins bien survécu que celles créées par des actifs occupés (38 % de cessations) (tableau 1).

Parmi les entreprises défaillantes, six sur dix ont cessé leur activité au cours des deux premières années d'activité. Cette proportion est plus élevée (65 %) parmi les chômeurs non aidés, plus faible parmi les actifs occupés (58 %) tandis que les disparitions avant 1996 au sein du groupe des chômeurs aidés ont un niveau proche de la moyenne (61 %).

### La réussite est fortement liée au secteur d'activité et à l'importance des moyens financiers mis en œuvre au démarrage

La survie ou l'échec d'une entreprise s'explique par une combinaison de facteurs qui favorisent ou au contraire compromettent son développement. Le recours à la modélisation (6) permet d'identifier une série de variables qui ont une influence significative sur la survie d'une entreprise et de repérer les effets propres de chacune d'entre elles.

Tableau I  
Situation des entreprises en 1997 selon le statut antérieur du créateur

En pourcentage

	Chômeurs aidés	Chômeurs non aidés et inactifs	Actifs occupés	Ensemble
Taux de survie à trois ans .....	51,3	42,6	61,7	53,4
Répartition des cessations selon l'année				
1994 .....	29,5	35,0	27,5	30,5
1995 .....	31,0	30,3	30,1	30,4
1996 .....	22,5	18,3	21,8	20,9
1997 .....	14,2	13,9	17,9	15,5
NSP .....	2,8	2,5	2,7	2,7
<b>Total .....</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : enquête SINE 94 - traitement Crédoc.

#### Encadré 1

### LE SYSTÈME D'INFORMATION SUR LES NOUVELLES ENTREPRISES

Le dispositif SINE est un système permanent d'observation des jeunes entreprises qui a pour objectif de suivre sur cinq ans des générations d'unités actives nouvellement créées. Il s'agit d'une enquête obligatoire, avec un taux de réponse supérieur à 90 % (1). L'échantillon est constitué par sondage à partir du répertoire Sirene de l'INSEE. Les informations recueillies sont déclaratives.

À la fin de l'année 1994, près de 30 000 responsables d'entreprise, représentatifs des 85 000 entreprises créées ou reprises au premier semestre 1994, ont été interrogés. Les entreprises survivantes ont été interrogées une deuxième fois à la fin de l'année 1997. Elles le seront une dernière fois fin 1999. La liste des entreprises toujours actives à chaque nouvelle vague d'enquête est déterminée à l'aide du répertoire Sirene.

Une exploitation spécifique des deux premières vagues d'interrogation, réalisée par le Crédoc pour la Dares, a permis de s'intéresser plus particulièrement aux 25 000 chômeurs bénéficiaires d'une aide publique - on les appellera par la suite les « chômeurs aidés ». Cette catégorie est constituée pour l'essentiel des bénéficiaires de l'ACCRE (Aide aux Chômeurs Créateurs ou Repreneurs d'Entreprise).

(1) - Pour une présentation détaillée de l'enquête SINE, voir Monchois X. et Bonneau J., « Les créations d'entreprises du premier semestre 1994 », INSEE Résultats, n° 455-456, Système Productif, n° 97-98, mars 1996.

